

Vous êtes liquidateur ? Voici les documents à fournir

Si la désignation des bénéficiaires est révocable

- Attestation de décès de la maison funéraire
- Certificat de naissance ou autres preuves (passeport, RAMQ, permis de conduire)
- [Déclaration du réclamant](#)
- Testament et codicille, le cas échéant
- Certificat de recherche testamentaire de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec

Si la désignation des bénéficiaires est irrévocable

- Attestation de décès de la maison funéraire
- Certificat de naissance ou autres preuves (passeport, RAMQ, permis de conduire)
- [Déclaration du réclamant](#)



Liens utiles pour une succession

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

<https://www.quebec.ca/gouv/services-quebec/decès/INFO.RQ@retraitequebec.gouv.qc.ca>

GOVERNEMENT DU CANADA

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4111/quoi-faire-suivant-deces.html>

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec un agent du service à la clientèle au 418 644-4200 ou sans frais au 1 800 463-4856.